

Martigny, le 4 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand
Le sac taxé dévoilé : Trier ? C'est pas sorcier !

Six mois après l'annonce de son prix, 1 franc 90 pour le modèle 35 L, le futur sac taxé du Valais romand a été dévoilé ce matin. Vêtu des couleurs cantonales, il arbore un slogan résolument incitatif : *Trier ? C'est pas sorcier !* De leur côté, les communes avancent dans l'adoption de leur règlement des déchets en accord avec la nouvelle loi fédérale.

Blanc pour se démarquer des sacs de ses voisins, habillé de rouge en référence aux couleurs cantonales et pour renforcer sa visibilité, résolument ambassadeur d'un message d'incitation au tri, le nouveau sac taxé du Valais romand a été dévoilé ce matin à la presse par l'Association Région Valais romand, emmenée par son nouveau président Philippe Varone.



Sur le sac : tout ce qui ne devrait pas y entrer

D'un côté, le futur sac – dont le prix a été fixé à 1 franc 90 pour le modèle 35 L – arborera le slogan «Trier ? C'est pas sorcier !», un message qui guidera toute la campagne de communication jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau système et l'arrivée du nouveau sac en janvier 2018 (en contenances 17, 35, 60 et 110 L).

De l'autre, 12 pictogrammes qui représentent des matières et objets qui ne doivent pas se retrouver dans les ordures ménagères : papier-carton, verre, PET, fer blanc, aluminium, huile, déchets verts/aliments crus, textiles, médicaments/produits toxiques, batteries-piles, ampoules, appareils électriques. Au total, plus de 6 millions de sacs devront être produits pour le lancement du nouveau système.

35 communes ont déjà un nouveau règlement

«Dans les communes du Valais romand, les exécutifs et les législatifs sont à pied d'œuvre pour modifier leur règlement sur les déchets et l'adapter à la nouvelle loi fédérale, selon le principe du pollueur-payeur», explique Emmanuelle Samson, nouvelle directrice de l'Antenne Région Valais romand. A ce stade, 35 des 63 communes du Valais romand ont fait valider leur nouveau règlement à leur législatif. Si le prix des sacs sera le même pour tous, il incombe en revanche aux administrations de se pencher sur le montant de la taxe annuelle de base qui, elle, est généralement fixée en fonction du nombre de personnes dans le ménage, de la surface habitée, etc., selon les communes. Les éventuelles mesures d'accompagnement (distribution de sacs gratuits lors de naissances, aux EMS, etc.) sont également de la responsabilité communale.

Un site pour aider à trier malin

Le site web www.trier-pas-sorcier.ch, mis en ligne aujourd'hui même, dispense des informations sur le tri et les points de collecte, propose des astuces, etc. Qu'est-ce que le principe dit « du pollueur-payeur » ? Où puis-je acheter mon sac ? Que devient le verre que l'on trie ? Que signifie l'acronyme TAR ? Existe-t-il des points de collecte pour les pneus usagés ? Faut-il jeter mon carton à pizza à la poubelle ou le recycler avec les vieux papiers ? Autant de questions auxquelles répond le site, conçu pour orienter le public et faciliter l'adoption de nouvelles habitudes de tri.

CONTACT

Philippe Varone, président Association Région Valais romand, 027 324 11 00